

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le six juillet deux mille dix-sept, à dix-huit heures, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Sauviat sur Vige, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 29/06/2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Roger CLEDAT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Camille DUDOGNON, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Alexandre MAZIN, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie AYMARD, Monique BLONDEL (délégation de vote à Estelle DELMOND), Arlette DEMAR (délégation de vote à Pierre LANGLADE), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Dominique GILLES, Dominique MARQUET (délégation de vote à Franck LETOUX), Michelle MONDIT (délégation de vote à Bernard POUSSIN).

ABSENTS : Jean-Louis BREGAINT, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2017-097 : MOTION DE SOUTIEN POUR LES AMÉNAGEMENTS ROUTIERS À L'EST DE L'AGGLOMÉRATION DE LIMOGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu les projets d'aménagements envisagés par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne et la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole

Depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes de Noblat ne bénéficie pas d'un accès, direct et rapide, à l'autoroute A20.

Aujourd'hui, le Conseil Départemental de la Haute-Vienne et la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole souhaitent réaliser des travaux d'aménagements routiers à l'est de l'agglomération de Limoges qui ont pour objectifs :

- ✓ D'améliorer la desserte des communes situées à l'est du département en leur apportant un accès directe à l'autoroute A20 et un accès à l'agglomération de Limoges par la voie de liaison sud,
- ✓ De proposer un itinéraire adapté aux transports, des bois ronds en particulier,
- ✓ De délester les traverses de Feytiat et de Panazol du trafic de transit afin de réduire les nuisances,
- ✓ De capter le trafic diffus empruntant le réseau local de voirie.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour la Communauté de Communes de Noblat, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de soutenir ce projet d'aménagement routier de l'est du département de la Haute-Vienne et de demander sa réalisation dans les meilleurs délais. Monsieur le Président, et le Conseil Communautaire, invitent également l'ensemble des personnes favorables à ce projet, essentiel pour le désenclavement du territoire, à se déplacer lors des commissions d'enquête qui vont se dérouler prochainement.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par
28 voix pour, 0 contre, 0 abstention,**

Soutient ce projet, porté par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne et la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole, d'aménagement routier de l'est du département de la Haute-Vienne

Demande sa réalisation dans les meilleurs délais.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 7 juillet 2017

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 13.07.17

Publié ou notifié

Le : 13.07.17

Le Président,

Alain DARBON 

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MOTION DE SOUTIEN POUR LES AMENAGEMENTS ROUTIERS A L'EST DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES

Date de transmission de l'acte : 13/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 13/07/2017

Numéro de l'acte : 2017-097 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20170706-2017-097-DE

Date de décision : 06/07/2017

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Aménagement du territoire